

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du MERCREDI 5 novembre 2014

Délibération n° 2014-11-05-135

OBJET :	Approbation des conventions de partenariat avec les structures présentes au sein du centre de ressources au sein du centre de l'entrepreneuriat
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

Le Centre de l'entrepreneuriat, propriété de la SAS le Lys Rouge (détenue à 49% par la CDC et 51% par la SARL Pyramides) a été livré fin juillet et inauguré le 2 octobre 2014, au cœur de la ZFU Orly-Choisy-le-Roi.

Il a pour objectif de créer une offre immobilière adaptée au TPE-PME en ZFU (1 600 m² de bureaux divisibles à partir de 17 m² et 450 m² d'ateliers divisés en 3), puis un centre ressources à l'entrepreneuriat (sur 400 m² loué à la SAS du Lys rouge) regroupant les partenaires de la création d'entreprise afin de proposer en un même lieu l'ensemble des services d'accompagnement et de financement des porteurs de projet du territoire Seine-Amont et au-delà, et ainsi participer à la dynamisation de l'économie du territoire.

Ce centre a vocation à devenir l'outil principal en matière de création d'entreprise de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont et de la Ville d'Orly, mais également à un niveau plus large en faveur des villes actuellement partenaires d'Espace pour Entreprendre ou de VMAPI : Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton et Bonneuil-sur-Marne.

De plus, le centre constituera un pôle du réseau départemental de l'entrepreneuriat dont la création a été officialisée par le CG 94 le 27 mai dernier. La charte de fonctionnement dans le cadre de ce réseau a été approuvée par le conseil communautaire du 23 septembre dernier permettant à la CASA de devenir membre du réseau. Il sera également référencé par le Conseil régional dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique et à la création d'entreprises via les outils que sont la couveuse d'entreprise, le service d'amorçage de projets et le PACE.

Enfin, il sera complémentaire de la cité des métiers qui a vocation à assurer un premier accueil de l'ensemble des habitants du Val-de-Marne intéressé par la création d'entreprise et qui pourra orienter les habitants de Seine-Amont sur le centre. Des actions communes pourront aussi être montées.

Le fonctionnement du Centre de ressources sera assuré par un Comité d'animation piloté par la CASA (un poste dédié à la direction du développement localisé au centre) et la ville d'Orly (service économique). Par convention avec Orly, la CASA est le coordinateur administratif et financier.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du MERCREDI 5 novembre 2014

Ce comité assure aussi les fonctions de coordination de l'offre de service : la formalisation d'une convention de partenariat avec les différents opérateurs exerçant des permanences au sein du centre de ressources, formalisation d'un parcours du créateur et de fiches de suivi homogènes entre les opérateurs, relations avec les entreprises de la ZAE pour la mise en place d'un parrainage, de promotion (promotion du centre, organisation d'évènements autour de l'entrepreneuriat à destination des publics cibles, relations partenaires financiers, mise en place de nouveaux projets communs, suivi des entreprises, création d'une synergie entre le centre de ressource et la partie immobilière...), de veille stratégique (sur les nouvelles formes de l'entrepreneuriat, sur les besoins des entrepreneurs ciblés, sur de nouvelles prestations ou de nouveaux partenariats à mettre en œuvre).

Pour le fonctionnement du centre, chaque structure apportera ses moyens et ressources, la CASA et Orly assureront l'équipement des parties communes et mobilisent des financements en complément tels que le dispositif PACE auprès de la Région.

Le bail entre les villes et la SAS a été signé en août 2012 permettant aux villes de Choisy-le-Roi et Orly de louer le RDC et les deux premiers étages du centre de ressources auprès de la SAS (soit 382 m²) puis sous-louer aux structures occupantes à titre permanent. Dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont et du transfert de la compétence économique, un avenant a été signé en mars 2014 dans lequel la CASA se substitue à la ville de Choisy-le-Roi.

Les conventions de mise à disposition des locaux pour les structures présentes en permanence ont été approuvées par le conseil communautaire du 23 septembre dernier puis signées fin octobre entre la CASA puis la ville d'Orly et Espace pour entreprendre (occupation de tout le deuxième étage), l'ADIE (occupation d'un bureau au 1^{er} étage), la YUMP ACADEMIE (occupation d'un bureau au 1^{er} étage), puis la MAISON DUMAY, exploitante de la cafétéria au RDC.

Concernant les autres structures partenaires qui interviendront pour des permanences ou des actions ponctuelles, il convient de signer des conventions de partenariat formalisant le fonctionnement, les éventuelles mises à dispositions de bureaux, l'articulation avec l'ensemble des partenaires puis le contenu des interventions de chacune.

Il s'agit des structures suivantes reprenant les différentes étapes de la création d'entreprises :

- La CCIP94 : intervention en faveur de la création et reprise d'entreprises notamment dans la formation, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet. La présence est assurée grâce à l'organisation de rendez-vous individuels et réunions d'informations collectives, puis la tenue d'une réunion mensuelle d'information à la création d'entreprises co-animée par les chambres consulaires et pôle emploi
- La CMA94 : intervention en faveur de la création et reprise d'entreprises, notamment en faveur du développement de l'artisanat. La présence est assurée par l'organisation de 20 RDV

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du MERCREDI 5 novembre 2014

par trimestre correspondant au versement d'une subvention à hauteur de 4 000€ pour l'année 2015 par la CASA, puis des réunions d'informations mensuelles co-animées par les chambres consulaires et pôle emploi.

- POLE EMPLOI : réalisation d'ateliers thématiques et réunions d'information en faveur de la création d'entreprises, permettant un retour à l'emploi.
- VMAPI : installation de la permanence Seine-Amont dans le centre de ressources deux jours par semaines les lundis et vendredi concernant un appui au financement des porteurs de projet avec des dispositifs tels que le prêt NACRE, le prêt d'honneur.
- L'URSCOP : installation de la permanence Seine-Amont une journée par mois, et réunions d'informations afin de sensibiliser les porteurs de projets sur le modèle d'entrepreneuriat SCOP.
- COOPANAME : organisation de rendez-vous et de réunions d'information en faveur de l'entrepreneuriat collectif, et des formes coopératives d'organisations économiques dans une logique de citoyenneté économique.
- L'IRFED : animation d'ateliers trimestriels en faveur du soutien à l'entrepreneuriat féminin
- ASTROPLABE : réunions d'information collective et mise en place d'actions propres à l'antenne de la couveuse permettant aux porteurs de projet de réaliser des tests économiques avant leur immatriculation.

L'objectif est d'offrir dans un même lieu une offre de service la plus complète possible, de mettre en œuvre des actions partenariales nouvelles et de favoriser la mise en réseau des organismes afin d'offrir aux porteurs de projets une information, des conseils, et une orientation qualitative. Ce sera également un lieu de ressources pédagogique, un lieu d'assistance, de formation.

Cette offre de service la plus complète possible permettra d'offrir un parcours au porteur de projet allant de l'amorçage de projet au suivi post création et touchant les différents publics concernés par l'entrepreneuriat : jeunes, femmes, demandeurs d'emploi ...

Il est donc proposé d'approuver les conventions de partenariat avec les structures occupant les lieux pour y effectuer des permanences selon un planning en cours de réalisation afin de formaliser le démarrage du centre de ressources.

D'autres partenariats ont vocation à se développer dans le cadre du centre de ressources et feront l'objet de l'approbation de conventions ultérieurement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Oui l'exposé des motifs,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du MERCREDI 5 novembre 2014

- Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 et du 24 juin 2014 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique
- vu les conventions de partenariats avec 8 structures exerçant des permanences au sein du centre de ressources,
- Considérant l'intérêt du projet pour le développement de l'entrepreneuriat sur le territoire et l'intérêt des partenariats proposés pour la réussite du centre de ressources au sein du centre de l'entrepreneuriat

DELIBERE

- **Article 1** : approuve les conventions de partenariats avec les 8 structures suivantes qui interviendront au sein du centre de ressources :
 - o CCI du Val-de-Marne
 - o CMA du Val-de-Marne
 - o POLE EMPLOI
 - o VMAPI
 - o L'URSCOP
 - o COOPANAME
 - o L'IRFED
 - o ASTROPLABE
-
- **Article 2** : autorise le Président à signer les dites conventions et les avenants y afférents

Pour le Président,

*Didier Guillaume
Vice-président*

*Communauté d'agglomération Seine-Amont
Maire de Choisy-le-Roi*

